DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Limoges Métropole lance son second Appel à projets " Filières d'excellence " à compter du 10 mars

Ouvert du 10 mars au 30 septembre 2026, cet appel à projets vise à soutenir tout projet d'entreprise (création, reprise et développement) ayant vocation à apporter un service non présent, peu ou mal couvert sur le territoire dans le domaine des 6 filières d'excellence prioritaires.

Publié le 10 Mars 2026

Cet appel à projets a pour objectif de compléter les chaînes de valeur des filières, d'accueillir des porteurs de projet et entreprises désireux de s'implanter sur le territoire de Limoges Métropole et les accompagner dans cette démarche.

Limoges Métropole
Communauté urbaine

EAU & ENVIRONNEMENT

AGRICULTURE & AGROALIMENTAIRE

NUMÉRIQUE & CYBERSÉCURITÉ

SANTÉ

CÉRAMIQUES ET TRAITEMENT DE SURFACE

ÉLECTRONIQUE PHOTONIQUE

APPEL À PROJETS

FILIÈRES D'EXCELLENCE

Vous avez un projet d'entreprise, dans l'une des 6 filières d'excellence, qui répond à un besoin sur notre territoire ?

Répondez à l'appel à projets lancé par Limoges Métropole !

DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER

limoges-metropole.fr

LIMOGES MÉTROPOLE
ATTRACTIVITÉ & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Qui peut répondre ?

- **Les porteurs de projet** souhaitant créer ou reprendre une entreprise sur le territoire de Limoges Métropole. L'entreprise devra être créée ou reprise lors de l'octroi de l'aide.
- **Les start-up de moins de 3 ans.**
- **Toutes les entreprises (PME) immatriculées au Répertoire des entreprises et des établissements** souhaitant développer une nouvelle activité sur le territoire de Limoges Métropole.

Les projets éligibles

- **Répondre à un besoin non, peu ou mal couvert sur le territoire.** Dans le cas d'une reprise d'entreprise, il doit contribuer au maintien d'une activité stratégique de la filière concernée.
- **S'inscrire dans l'une des 6 filières d'excellence :** santé, numérique et cybersécurité, céramiques et traitement de surface, électronique et photonique, agriculture et agroalimentaire, eau et environnement (prioritairement des projets en lien avec les ressources eau, bois, biosourcés et matériaux recyclés et réemployés).
- **Conduire à la création ou à la reprise d'une entreprise ou au développement d'une nouvelle activité** par une entreprise existante.

Les modalités

- **Une dotation financière plafonnée à 20 000 € H.T** dans le respect du régime d'aides applicable.
- **La mise à disposition d'informations sur l'écosystème local.**
- **Un accompagnement à la recherche immobilière et foncière.**
- **Une communication sur le projet dans le magazine « Le Métropol ».**

Le plancher d'investissement est fixé à 5 000 € H.T. Le montant des dépenses éligibles n'est pas plafonné.

Les dépenses éligibles

Toutes les dépenses relatives aux expertises internes et externes, investissements matériels ou immobiliers, animation, recherche et développement (R&D), frais de propriété intellectuelle, frais de personnel dédié au projet, etc.
Les frais R&Det de personnel dédié au projet ne pourront pas dépasser 50% de l'assiette éligible total.

Le calendrier

- **10 mars 2026 :** ouverture de l'appel à projets.
- **30 avril 2026 :** première levée des dossiers à 17h
- **30 septembre 2026 :** dernière levée à 17h et clôture de l 'appel

Vous êtes porteurs de projet ?

Les porteurs de projets sont invités à faire la demande de dossier de candidature à l'adresse suivante:

› pde.aides@limoges-metropole.fr